

Mars 2024 – Frameries – Présences Prévisionnelles

Nom & Prénom de l'enfant:

Ecole fréquentée :

Attention : S'il n'est pas prévu que nous reprenions l'enfant, celui-ci restera à l'école.

Il est impératif de prévenir la structure d'accueil pour toute annulation de présence, faute de quoi la présence sera facturée.

Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat

Dates	Jours	Cocher selon besoin	Heure de reprise approximative
06-mars	Mercredi	Congé de Détente 2024	
13-mars	Mercredi		
20-mars	Mercredi		
27-mars	Mercredi		

Signature du parent :